

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 08 JUIN 2016
PROCES VERBAL

L'an deux mil seize, le huit juin à vingt-heures trente, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame SEDAN Annie, Maire.

PRESENTS : M. BUFFAT, Mme COURNU, M. VAUGRENARD, M THOMASSON, M LE GOANVIC, M NAUD, M. BOSSAVY, Mme DENYS, M MAGNOU, Mme CHAUMONT, Mme GRAS,

ABSENTS : Mme BOUKHALO, Mme PEYTOUR, Mme LACOSTE

PROCURATIONS : Mme BOUKHALO à M BUFFAT, Mme PEYTOUR à Mme COURNU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. NAUD

Les procès-verbaux de la séance du 13 Avril et 10 Mai 2016 sont adoptés à l'unanimité.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente le tableau qui a fait l'objet d'une discussion par la Commission Animation le 6 juin 2016

Où cet exposé, et après délibération, le conseil municipal, Par 13 voix pour et 1 abstention (Mr NAUD), **vote** les subventions suivantes :

A.N.A.C.R. EXCIDEUIL	31.00
UNADIF	31.00
DEPORTES	31.00
F.O.P.A.C. EXCIDEUIL	31.00
PREVENTION ROUTIERE	214.00
FNATH	50.00
AS DE CŒUR	1 160.00
ECOLE MATERNELLE	760.00
AMICALE DONNEURS SANG	150.00
MERVEILLEUSEMENT EXCIDEUIL	0
ASS SPORTIVE LYCEE LES CHARDONS	250.00
AVENIR EXCIDEUIL	5 000.00
TENNIS CLUB D'EXCIDEUIL	1 000.00
ANIM'EXCIDEUIL	6 000.00
CLUB DE L'AMITIE	650.00
FOOTBALL CLUB EXCIDEUIL	3 000.00
PECHE	450.00
CHASSE	450.00
ECOLE SAPEURS POMPIERS	350.00
SECOURISTES EXCIDEUIL	320.00
LA CLEF DES CHANTS	300.00
EXCIT'ŒIL	3 500.00
VISITEUR DES MALADES	135.00
KOYAM	200.00
JUDO CLUB	1 100.00
MARCHE AU GRAS	1 000.00
HOPITAL	1 000.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00
AVCR	1 000.00
TOUR DORDOGNE CYCLISTE	150.00
SOS CHATS LIBRES	50.00
TOTAL	28 783 €

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 08 JUIN 2016
PROCES VERBAL

Avenir d'Excideuil : Le Maire souhaite que la Commune de Thiviers s'engage à attribuer la même somme.

Monsieur NAUD précise qu'un employé communal de Thiviers est mis à disposition du club pour l'entretien du terrain.

Monsieur BOSSAVY demande le montant de la participation de Nérondes.

Madame SEDAN fait remarquer que la Commune de Thiviers est plus importante que celle d'Excideuil et demande que le nombre de matchs soit équitable entre les deux communes.

Merveilleusement Excideuil : Pas de dossier remis, la demande sera examinée lors de la prochaine séance

Foot-Ball Club : Monsieur M. NAUD s'interroge sur la participation financière de Cognac

Tennis : La convention de mise à disposition du bâtiment d'accueil va être revue.

Il est à noter que certaines associations ne demandent pas de subventions et se contentent de leurs propres ressources.

CONTRAT REMPLACEMENT PERSONNEL ACCUEIL

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour pourvoir l'emploi d'agent d'accueil dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **Le recrutement** direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période allant du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

CONTRAT CAE ECOLE MATERNELLE

Vu la convention CUI-CAE N° 02415P00980 entre la Commune d'Excideuil et Madame Stéphanie MARTEAU, d'une durée initiale de 12 mois, ayant débuté le 31/08/2015, il

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 08 JUIN 2016
PROCES VERBAL

est proposé de prolonger de 12 mois supplémentaires le contrat CUI-CAE de Madame Stéphanie MARTEAU, qui remplit les conditions requises et qui donne entière satisfaction.

La durée de travail hebdomadaire de Madame Stéphanie MARTEAU est de 20 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à renouveler le contrat CUI-CAE de Madame Stéphanie MARTEAU pour la période du 31 Août 2016 au 30 août 2017, suivant les conditions ci-dessus.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération

DEMANDE AIDE AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (ZERO HERBICIDE)

Suite à l'engagement à la charte départementale « zéro herbicide » du 9 mai 2014, la commune d'Excideuil sollicite l'aide de l'agence Adour Garonne pour la réalisation du « diagnostic des pratiques communales et projet d'amélioration ».

En effet, pour obtenir des aides financières, il est indispensable de faire appel à un bureau d'études.

Le bureau d'études retenu est FREDON Limousin pour un montant de 2 475 € TTC.

Plan de financement :

Agence de l'eau 70 % soit 1 732.50 €
Autofinancement 30 % soit 742.50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Sollicite** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la réalisation du « diagnostic des pratiques communales et projet d'amélioration »

CONVENTIONS SOGEDO/MAIRIE : RESEAU PLUVIAL- DT/ DICT

Madame le Maire informe l'assemblée que la Sté SOGEDO propose un contrat de prestation de service pour l'entretien et la mise à jour des plans du réseau d'eaux pluviales de la commune

La SOGEDO aurait en charge :

- La gestion aux réponses aux DT et DICT

Le montant de la prestation s'élèverait à 2 630 € HT /AN. Ces tarifs sont révisables.

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 08 JUIN 2016
PROCES VERBAL

- Le géo référencement du réseau en classe A

Le montant de la prestation s'élèverait à 1 150 € HT /AN. Ces tarifs sont révisables.

La convention prendrait effet au 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 9.5 ans.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le contrat de prestation de service pour l'entretien et la mise à jour des plans du réseau d'eaux pluviales de la commune

Autorise le Maire à signer ce contrat avec SOGEDO

CONVENTIONS SOGEDO/MAIRIE : RESEAU PLUVIAL- DT/ DICT

Madame le Maire informe l'assemblée que la Sté SOGEDO propose un contrat de prestation de service pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales du centre bourg de la commune.

La SOGEDO effectuerait :

- L'hydro curage de 10% du linéaire total soit 500 ml du réseau, à l'aide d'un camion hydro-cureur haute pression

- L'élimination et le traitement des sous-produits de curage vers un site agréé.

- Le débouchage du réseau pluvial,

Le montant de la prestation s'élèverait à 2 264 € HT /AN. Ces tarifs sont révisables.

La convention prendrait effet au 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 9.5 ans.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le contrat de prestation de service pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales du centre bourg de la commune

Autorise le Maire à signer ce contrat avec SOGEDO

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 08 JUIN 2016
PROCES VERBAL

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ECOLE MATERNELLE

Considérant la délibération du 6 avril 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation d'une salle de classe de l'école maternelle de la commune d'Excideuil.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

Lors de l'appel d'offres, la salle de motricité n'a pas été étudiée. Aussi, lors de la création des ouvertures donnant sur la salle de motricité, il est apparu que le plancher de celle-ci était complètement endommagé.

Aussi, afin de préserver le lieu et de ne pas recouvrir une base fragile, des devis complémentaires ont été demandés.

En effet, il est plus judicieux de tout casser et reconstruire que de consolider une base très fragile.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, madame le Maire précise aux membres du Conseil la nécessité d'approuver les travaux supplémentaires :

Lot entreprise	Montant initial du marché en € HT	Avenant en €HT	Montant total du marché en € HT
Lot 1 VRD – Démolition – Gros œuvre	29 654.69	13 458.90	43 113.59
Lot 2 Menuiseries extérieures - serrurerie	23 582.07	11 421.00	35 003.07
Lot 4 Isolation plâtrerie	15 999.58	10 568.92	26 568.50
Lot 5 Revêtements de sol - faïence	8 425.21	4 178.45	12 603.66
Lot 6 Peintures	4 872.59	1 677.41	6 550.3
Lot 7 Courants forts courants faibles	11 623.84	1 033.10	12 656.94
Lot 8 Chauffage	14 948.80	6 000.80	20 949.60

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 08 JUIN 2016
PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**Approuve** ces travaux supplémentaires

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces travaux supplémentaires.

AVIS SUR ARRETE SUITE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales (loi RCT) du 16 décembre 2010,

Vu la Loi Notre du 7 août 2015,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DDL/2016/0041 du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du département de la Dordogne portant projet de modification,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DDL/2016/0065 portant extension de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille à 19 communes de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord (en excluant la commune de Savignac-les-Églises de ce nouveau périmètre)

Considérant que dans sa délibération n°2015-76 du 10 novembre 2015, le conseil municipal souhaitait « qu'une nouvelle entité réunissant l'intégralité des Communautés de Communes Causses et Rivières en Périgord, Pays de Lanouaille et les communes volontaires de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Hautefort soit créée, contribuant ainsi à créer une structure intégrée à un bassin de vie cohérent et respectant la continuité des vallées »

Considérant que les arrêtés préfectoraux susvisés ne répondent pas aux souhaits initialement émis par le conseil municipal,

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêté n° PREF/DDL/2016/0065, faisant suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté par le Préfet de la Dordogne le 30 mars 2016.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **donne un avis défavorable** à l'arrêté préfectoral n° PREF/DDL/2016/0065 et demande que celui-ci soit remplacé par un projet d'arrêté de fusion entre les communautés de communes Causses et Rivières en Périgord et du Pays de Lanouaille, dans leur intégralité.

RPQS SPANC 2015

Madame le Maire rappelle qu'il convient de publier le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement non collectif (RPQS) suivant l'article D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 08 JUIN 2016
PROCES VERBAL

Monsieur BUFFAT, présente ce rapport (année 2015) au conseil municipal :

Ce rapport sera mis à disposition du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'EXCIDEUIL. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE POUR AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS

Annule et remplace la délibération prise le 3 mars. 2016, suite à une erreur matérielle.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords de l'EHPAD.

Les travaux envisagés ont pour objectif de réaménager les places Achille Moulinier et des Promenades.

Madame. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de 8 000 € et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 453 328.30 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Réserve parlementaire : 8 000 €
- Subvention DETR : 76 650 €
- Contrat d'objectif : 67 580 €
- Département : 61 320 €

- Autofinancement communal : 239 778.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le dossier et sollicite une aide financière de 8 000 €, au titre de la réserve parlementaire 2016,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière

COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 08 JUIN 2016
PROCES VERBAL

QUESTIONS DIVERSES–INFORMATIONS DIVERSES

- Courrier émanant de Madame BOUFFART, Directrice de l'école maternelle, alertant sur la dangerosité des planchers des classes et incitant à faire vérifier l'état de ces planchers.
- Piscine : La piscine n'est pas ouverte. Au moment de la mise en eau, un des filtres à sable a lâché. La municipalité espère une ouverture en juillet. L'emploi saisonnier recruté pour le mois de juin a été affecté dans d'autres services municipaux.
- Fonds de soutien à l'investissement public local : La commune a été retenue. Une subvention de 185 000 € a été accordée pour l'aménagement des espaces publics et les travaux de l'école maternelle.
- Monsieur MAGNOU pose la question de l'avancement du projet de maison médicale.
- Source de l'Eyraudie : Monsieur VAUGRENARD fait le point sur l'avancement du projet de rénovation. La section charpente du lycée professionnel de Chardeuil a réalisé la charpente. Les employés communaux ont nettoyé les abords et la toiture va être refaite en tuiles moins coûteuses que l'ardoise. Coût 4 100 € TTC.
- Repas des aînés : samedi 12 juin
- RPI : Un questionnaire a été distribué à chaque enfant pour les inscriptions à la cantine, à la garderie, aux activités périscolaires, aux transports scolaires. Une réunion est prévue mardi 14 juin avec le Maire de Saint Médard d'Excideuil
- Aménagement espaces publics : Les travaux en cours sur les Promenades seront terminés au plus tard la 1^{ère} semaine de Juillet.
- Containers semi enterrés : Ils seront opérationnels avant l'été. Un courrier va être diffusé par le SMECTOM pour informer les administrés.
- Villages fleuris : le jury se déplacera sur la commune le 29 juin prochain
- Madame CHAUMONT fait part des doléances d'administrés concernant l'état des rues et ruelles.
- Coulées de boues Rue du Professeur Jean Faurel provenant des terrains exploités par Madame Dupuy. : Courrier de Maitre NUNEZ mandaté par Madame DUPUY pour mener une action en référé.
- Monsieur MAGNOU demande si le maximum a été fait pour tenter de remédier au problème rencontré par madame ALLARD concernant la demande d'extension de son habitation.
- Madame GRAS expose le problème de stationnement rencontré par une personne venant au marché avec un enfant handicapé. Elle demande quand va être réalisée l'écluse prévue rue du Docteur Jean Rabaud.